

Méthadone et examens biologiques

Quels sont les examens qui pourront être réalisés pendant mon traitement par la méthadone ?

Dans le cadre de votre traitement de substitution par la méthadone, un suivi biologique peut être effectué par l'intermédiaire de deux types d'analyses différentes :

- Les analyses urinaires réalisées en cabinet ou en centre de soin ;
- La mesure des taux sanguins de méthadone (*appelée aussi méthadonémie*).

Chaque type d'analyse se fait dans un cadre précis avec des objectifs spécifiques.

Vous pouvez également bénéficier de prélèvements sanguins ou salivaires pour rechercher la présence d'une maladie infectieuse (*hépatite B ou C, virus du sida...*) ou en confirmer l'absence.

A quoi servent les analyses urinaires pendant le traitement par la méthadone ?

Les analyses urinaires effectuées avant et durant votre suivi peuvent porter sur différentes substances : médicaments de substitution (*buprénorphine et méthadone*), opiacés illicites (*héroïne*), cocaïne, cannabis, médicaments (*anxiolytiques, somnifères*)...

Elles sont obligatoires et doivent être réalisées à différentes occasions :

- Lors de l'instauration de votre traitement par la méthadone : pour aider à confirmer le diagnostic et éviter au praticien de prescrire de la méthadone si vous bénéficiez déjà d'un traitement.
- Lors du suivi de votre traitement : pour confirmer l'efficacité de la méthadone sur les prises d'opiacés éventuelles et pour parler avec vous de vos autres consommations.
- Au moment du passage à la forme gélule de méthadone : le cadre légal impose d'effectuer une analyse urinaire.

Dans ces différentes situations, des analyses urinaires positives aux opiacés illicites n'ont pas pour objectif de conduire à un arrêt ou une diminution de votre traitement. Les analyses urinaires doivent amener une discussion permettant un traitement optimal avec un minimum de risques et adapté spécifiquement à votre situation.

Quels sont les objectifs de la mesure de mon taux sanguin de méthadone ?

La mesure des taux sanguins de méthadone n'est pas effectuée de manière systématique. Elle peut être utile aux équipes soignantes qui pourront ainsi individualiser votre prescription :

- En guidant une adaptation de votre traitement tout en limitant le risque de surdosage.
- En identifiant les personnes éliminant plus rapidement la méthadone et en adaptant le traitement en conséquence (*2 prises par jour par exemple*).
- En confirmant par voie biologique un sous-dosage responsable de signes de manque.

Les prises de sang sont le plus souvent réalisées 24 heures après la dernière prise, juste avant la prise quotidienne de méthadone (*méthadonémie dite résiduelle*). Plus rarement, il est nécessaire de faire une prise de sang 3 à 4 heures après la prise pour mesurer ce qu'on appelle la méthadonémie au pic. Bien qu'il existe des « fourchettes thérapeutiques », chaque usager sous méthadone a des taux sanguins de méthadone qui lui sont propres, comme pour la posologie.

